

Arrêté N° 2022- 251

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté N° 221-133 du 11/05/2021 portant composition du jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Master Psychologie Sociale du Travail et des Organisations,

Vu le procès-verbal du Jury de validation des acquis de l'expérience du 27/05/21 portant validation partielle relatif au Master Psychologie Sociale du Travail et des Organisations ;

Arrêté :

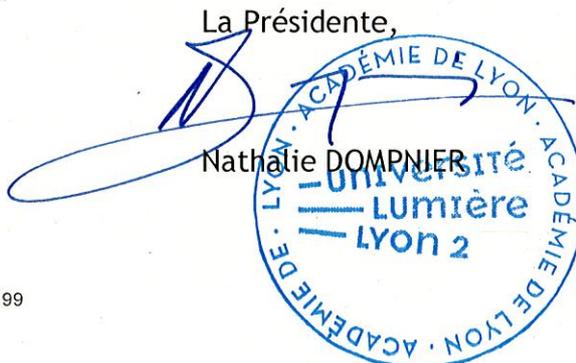
Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Master Psychologie Sociale du travail et des organisations, est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 29 septembre 2022

La Présidente,

Nathalie DOMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2021 - 2022

Intitulé exact du diplôme :

Master2 Psychologie Sociale du Travail et des Organisations

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Monsieur Philippe SARNIN	Professeur des Universités
Enseignant-chercheur Titulaire	Madame Emilie VAYRE	Professeure des Universités
Enseignant-chercheur Titulaire	Madame Elsa LANEYRIE	Maître de Conférences
Professionnelle Titulaire	Madame Anne JAKOWLEFF	Psychologue du travail praticienne
Professionnelle Titulaire	Madame Ghislaine POYARD BERGER	Psychologue du travail praticienne